

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Pas de piscine, pas de piscine...
Initiant-e(-s) : Oleg GAFNER et consorts

La terre brûle. Les températures extrêmes comme le stress hydrique sont des préoccupations toujours plus courantes, en Suisse aussi. L'été 2022 a par ailleurs été le second le plus chaud depuis le début des mesures en 1864.

Conséquence directe des changements climatiques, l'épuisement des ressources en eau. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a d'ailleurs publié un rapport (Hydro-CH2018) sur ce lien climat-eau. Le scénario privilégié pour les étés à venir est sans appel : moins de réserves en eau et des débits ripariens en chute de près de 40%.

Bien que la surconsommation en eau est majoritairement le fait des grandes industries, il apparaît essentiel que la Ville de Lausanne s'active dans son champ de compétence, afin de garantir une juste répartition de la consommation de ce bien vital et que celle-ci soit collective lorsqu'elle implique une utilisation à des fins de loisirs.

Alors qu'il fait et fera toujours plus chaud ; qu'il manque et manquera toujours plus souvent et toujours plus d'eau, la question de la légitimité des piscines privées interroge. En effet, celles-ci consomment en moyenne 48'000 litres d'eau et la pandémie de COVID-19 a, selon certains médias, doublé les ventes de telles installations dont la prolifération était déjà en hausse spectaculaire avant la crise sanitaire de 2020. Enfin, leur consommation énergétique peut aussi être questionnée dans le contexte actuel.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

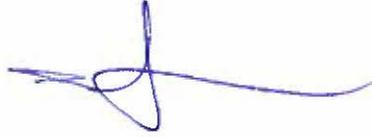
- 1) Interdire la réalisation de nouvelles piscines privées, dans le cadre de la révision du PACom, ou
- 2) conditionner toute nouvelle construction aux critères suivants:
 - approvisionnement en eau hors réseau (eau de pluie, eaux grises recyclées, etc.)
 - biodiversité (piscines naturelles servant de biotopes par exemple)
 - partage (avec un nombre minimal de personnes à définir);
- 3) Introduire une obligation de planification de détail pour les nouvelles piscines, afin de pouvoir procéder à une pesée des intérêts.

Conseil communal de Lausanne

4) Réfléchir aux possibilités d'adapter/de restreindre l'usage des piscines privées existantes pour tenir compte des enjeux du changement climatique.

Lausanne, le 30 septembre 2022

M. Oleg GAFNER



Signataire(s) :

M. Johann DUPUIS



Mme Alexandra GERBER



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.